

Les décisions juridiques internationales contribuent à bloquer la livraison d'armes à Israël

vendredi 22 mars 2024, par [MARCETIC Branko](#) (Date de rédaction antérieure : 19 mars 2024).

L'arrêt de la Cour internationale de justice visant à empêcher un génocide à Gaza a entraîné des arrêts et des contestations juridiques de la coopération militaire avec Israël. Malgré ses nombreux problèmes, la législation internationale nuit à la capacité d'Israël à mener des guerres brutales.

Sommaire

- [Problèmes juridiques en \(...\)](#)
- [Vers un monde différent](#)

Forces d'occupation israéliennes avec des munitions à Sderot, Israël, le 9 octobre 2023. (Mostafa Alkharouf / Anadolu Agency via Getty Images)

Le problème avec le droit international, c'est qu'il a toujours été une grande idée. En principe, tout le monde s'accorde à dire qu'il devrait être la norme universelle qui régit le comportement des États, et les discours des hommes politiques du monde entier sont truffés d'allusions nobles à ce droit, [mais dans la pratique](#), le droit international est appliqué de manière sélective, traditionnellement ignoré et souvent non appliqué.

Néanmoins, en raison de l'autorité morale qu'il confère, de la honte de l'hypocrisie et des obligations conventionnelles des États signataires, le droit international peut influencer le comportement des États et même des acteurs privés. C'est ce qui ressort clairement de [l'arrêt](#) de la Cour internationale de justice (CIJ) du 26 janvier, selon lequel Israël est vraisemblablement en train de perpétrer un génocide à Gaza. Cet arrêt a été ignoré et n'a pas été appliqué par le gouvernement israélien et Washington, tout en déclenchant une multitude d'efforts juridiques et politiques visant à mettre fin à la campagne militaire.

Le premier domino à tomber a été le Japon. Neuf jours après l'arrêt de la CIJ et la [déclaration](#) du ministère japonais des affaires étrangères selon laquelle cet arrêt était « juridiquement contraignant » et « devait être exécuté en bonne foi », le géant japonais de l'investissement *Itochu Corporation* a [annoncé](#) qu'il mettait fin à sa collaboration avec l'entreprise militaire israélienne *Elbit Systems*. Cette décision met fin à un protocole d'accord signé entre les deux entreprises en mars de l'année dernière.

« Compte tenu de l'ordonnance rendue par la Cour internationale de justice le 26 janvier et du fait que le gouvernement japonais soutient le rôle de la Cour, nous avons déjà suspendu les nouvelles activités liées au protocole d'accord et nous prévoyons d'y mettre fin d'ici à la fin du mois de février », a expliqué Tsuyoshi Hachimura, directeur financier d'*Itochu*.

Le même jour, le gouvernement local de la région wallonne de Belgique a suspendu deux licences d'exportation de poudre à canon destinée à Israël. Étant donné que la poudre à canon n'était pas destinée à l'armée israélienne, mais devait être [traitée et réexportée](#) vers l'UE et les États-Unis, les exportations étaient en fait conformes à la législation wallonne, qui, comme deux autres régions, a interdit l'exportation d'équipements militaires vers Israël en 2009. Néanmoins, l'arrêt de la CIJ « et la détérioration inacceptable de la situation humanitaire dans la bande de Gaza » ont conduit le ministre-président de centre-gauche de la région à les suspendre malgré tout, a déclaré son ministre du logement à la presse.

Plus récemment, le Sénat irlandais a [adopté](#) à l'unanimité une motion appelant à des sanctions contre Israël et à l'interdiction du passage dans l'espace aérien irlandais des armes américaines destinées à ce pays. La motion cite spécifiquement le fait que la CIJ « a statué qu'Israël doit punir ceux qui incitent au génocide » et que « l'imposition par la Cour de mesures provisoires... signifie qu'Israël est accusé de manière crédible d'avoir commis un génocide à Gaza et qu'il doit prendre des mesures pour prévenir d'autres dommages pendant que l'affaire est en cours ».

« Plus de 200 législateurs de 13 pays se sont engagés à « prendre des mesures immédiates et coordonnées dans nos assemblées législatives respectives pour empêcher nos pays d'armer Israël ».

Entre-temps, au début de ce mois, plus de 200 législateurs de treize pays – dont le Royaume-Uni, l'Australie, la France et le Canada – [ont signé](#) une lettre organisée par *Progressive International*, dans laquelle ils s'engagent à « prendre des mesures immédiates et coordonnées dans leurs assemblées législatives respectives afin d'empêcher leurs pays d'armer Israël ». La lettre indique qu'en raison de la décision de la CIJ, « un embargo sur les armes a dépassé le stade de la nécessité morale pour devenir une obligation légale ». La représentante Rashida Tlaib (D-MI) est la seule signataire américaine.

L'arrêt pourrait également avoir joué un rôle dans la décision prise le 12 février par un tribunal néerlandais d'interdire de la même manière l'envoi de pièces d'avions de chasse à Israël depuis les Pays-Bas, au motif qu'« il existe un risque évident que les composants du F-35 exportés vers Israël soient utilisés pour commettre de graves violations du droit humanitaire ».

La mesure dans laquelle l'arrêt de la CIJ, qui a été rendu après l'audition de l'appel, a joué un rôle dans la décision est contestée. Lex Takkenberg, conseiller principal auprès de la *Renaissance arabe pour la démocratie et le développement*, une organisation jordanienne de défense des droits de l'homme, [a déclaré au New Arab](#) que « l'influence de la CIJ sur le tribunal était indéniable, déclenchant une approche plus sympathique parmi les juges et influençant de manière significative les procédures de la Cour néerlandaise ».

Les avocats de la coalition de groupes qui défendent l'interdiction ont également [déclaré à PBS](#) que les juges néerlandais avaient probablement gardé à l'esprit la décision de la CIJ lorsqu'ils ont rendu leur propre décision. Dirk Jan Jalvingh, conseiller politique sur les conflits et la réponse humanitaire à *Oxfam Novib*, l'un des groupes impliqués dans le procès qui a conduit à l'interdiction, a déclaré à *Jacobin* qu'elle a peut-être « joué un rôle dans le contexte plus large, mais pour autant que nous le sachions, elle n'a officiellement joué aucun rôle et n'a pas été mentionnée par la cour dans les considérations ».

Problèmes juridiques en perspective

Ailleurs, dans les pays dont les gouvernements soutiennent fermement Israël, la décision de la CIJ donne lieu à des actions en justice visant à mettre un terme au soutien officiel continu à la guerre.

Au Royaume-Uni, l'organisation palestinienne de défense des droits de l'homme *Al-Haq* et le *Global Legal Action Network* (GLAN), basé à Londres, [font appel](#) de la décision de la Haute Cour du 19 février de rejeter leur demande de suspension des exportations d'armes britanniques vers Israël, accusant le gouvernement britannique de défier ses propres règles selon lesquelles les licences d'exportation d'armes sont interdites s'il existe un « risque clair » que les armes finissent par être utilisées pour violer le droit international. Siobhán Allen, avocate principale du *GLAN*, [a fait appel](#) de la décision du tribunal en partie parce qu'elle est « difficilement compatible avec l'arrêt provisoire de la CIJ ».

Il reste à voir si les tribunaux seront d'accord. Mais la possibilité très réelle qu'un tribunal puisse bloquer de nouveaux transferts d'armes de l'un des principaux exportateurs de matériel militaire vers Israël, et le rôle potentiel de l'arrêt de la CIJ dans la création de la base juridique nationale nécessaire à cet effet, constitueraient une évolution assez remarquable, qui suggérerait que le droit international n'est pas aussi impuissant que l'affirment ses détracteurs.

Et le Royaume-Uni n'est pas le seul pays où cette possibilité existe. La semaine dernière, *Al-Haq* faisait partie d'une coalition similaire d'organisations de défense des droits de l'homme - *Oxfam Danemark*, *Amnesty International Danemark* et *Mellemfolkeligt Samvirke (Action Aid Danemark)* - qui a intenté une action en justice pour stopper les livraisons d'armes danoises à Israël, en [citant](#) à nouveau l'arrêt de la CIJ et les obligations qu'il impose au gouvernement danois.

« La pression exercée par la base a constitué une pièce maîtresse du puzzle qui a permis de transformer l'arrêt de la CIJ en action tangible dans bon nombre de ces pays. »

Ces démarches ont été renforcées par les grandes déclarations publiques qui ont été faites à la suite de l'arrêt. Il s'agit notamment des [remarques](#) de Josep Borrell, chef de la politique étrangère de l'UE, en février, selon lesquelles « si la communauté internationale estime qu'il s'agit d'un massacre [...] elle doit peut-être réfléchir à la fourniture d'armes », et de la [déclaration](#) faite plus tard dans le mois par des dizaines d'experts de l'ONU appelant à ce que les transferts d'armes et de munitions vers Israël « cessent immédiatement ». Ces deux déclarations faisaient référence à l'arrêt de la CIJ pour étayer leur position.

Au Canada, qui a [approuvé](#) des permis d'exportation de matériel militaire vers Israël pour une valeur de plus de 28 millions de dollars depuis le 7 octobre, *Al-Haq* s'est également associé à un groupe de Canadiens d'origine palestinienne et d'avocats spécialisés dans les droits de l'homme pour poursuivre le gouvernement fédéral au sujet de ses exportations de matériel militaire à destination d'Israël, au motif qu'elles violent les obligations du pays en vertu du droit international. Ils ont également [cité](#) l'arrêt de la CIJ, tout comme trois professeurs de droit canadiens qui, fin janvier, ont [affirmé](#) que cette décision rendait la poursuite des exportations militaires du Canada illégale au regard de ses propres lois et l'exposait à la responsabilité d'être complice d'un génocide. Il en va de même pour les quarante-cinq organisations de la société civile qui ont [signé](#) une lettre ouverte adressée au ministre canadien des affaires étrangères, déclarant que le Canada était légalement tenu de mettre un terme aux transferts d'armes.

Quelle que soit l'issue du procès, tout cela a peut-être déjà effrayé le gouvernement de Justin

Trudeau, qui [aurait cessé](#) de délivrer des permis d'exportation d'équipements militaires à Israël le mois dernier.

Entre-temps, aux États-Unis, la décision a été au centre d'un [jugement extraordinaire](#) rendu le mois dernier par un tribunal fédéral américain qui a [approuvé](#) la conclusion de la CIJ selon laquelle « le traitement actuel des Palestiniens de la bande de Gaza par l'armée israélienne peut plausiblement constituer un génocide ». Bien que le juge de district Jeffrey White ait finalement rejeté l'affaire pour défaut de compétence – une jurisprudence américaine de longue date incite les juges à ne pas s'immiscer dans la conduite de la politique étrangère du gouvernement fédéral – il a imploré l'administration Biden d' « examiner les résultats de leur soutien indéfectible au siège militaire contre les Palestiniens de Gaza » et a noté qu'il ne s'agissait pas là de son « résultat préféré ». L'affaire fait actuellement l'objet d'un [appel](#).

Comme le montre l'exemple canadien, la pression exercée par la base a constitué une pièce maîtresse du puzzle qui a permis de transformer l'arrêt de la CIJ en action tangible dans bon nombre de ces pays. Le désinvestissement d'*Itochu Corporation* a été [précédé](#) de manifestations à Tokyo et de chaînes en Malaisie, pays majoritairement musulman. La décision du gouvernement wallon de mettre fin aux exportations de poudre à canon est intervenue cinq jours après une [lettre ouverte](#) d'*Amnesty International* et d'autres groupes de défense des droits de l'homme lui demandant de se conformer à l'arrêt de la CIJ, qui s'ajoutait à des mois de pression populaire.

Vers un monde différent

Il est clair que nous sommes loin d'une interdiction mondiale immédiate et universellement respectée de la poursuite de l'aide militaire à Israël, comme l'exige la CIJ, et encore moins d'un monde où un système de droit international cohérent, équitable et applicable régirait le comportement des États sur la scène internationale. Mais cela ne signifie pas que ce système et l'arrêt de la CIJ qu'il sous-tend n'ont eu aucun effet sur la politique des États à l'égard de la guerre israélienne – en fait, ils ont clairement eu un impact tangible.

« L'arrêt de la CIJ a eu des répercussions notables sur le soutien militaire mondial à la guerre d'Israël. »

Grâce à la pression de l'opinion publique, aux obligations que le fait d'être partie à divers traités relatifs aux droits de l'homme impose aux États dans le cadre de leurs propres systèmes juridiques nationaux et aux implications géopolitiques de la honte et de l'embarras pour ceux – en particulier en Amérique du Nord et en Europe – qui se sont allègrement rangés du côté du droit international lorsqu'il s'est avéré pratique ces dernières années, l'arrêt de la CIJ a eu des effets d'entraînement notables dans le monde réel sur le soutien militaire mondial à la guerre d'Israël. Cela est vrai, même si l'on est encore loin de ce que l'on pourrait idéalement attendre d'un monde où le droit international régnerait véritablement en maître.

Il serait pervers de parler d'une lueur d'espoir dans le massacre apparemment sans fin d'êtres humains par Israël à Gaza. Mais l'un des rares aspects réconfortants de la réaction à cette horreur est la façon dont elle a renforcé la légitimité et même l'applicabilité du droit international aux yeux d'un plus grand nombre de personnes dans le monde. Cela s'est produit parallèlement, et n'aurait probablement pas pu se produire sans, le péril juridique qui pèse sur la Russie pour les terribles choses qu'elle a faites à l'Ukraine, un péril considéré comme suffisamment réel pour que Vladimir Poutine ait [fortement limité](#) ses déplacements afin d'éviter d'être frappé d'un mandat d'arrêt.

Nous sommes encore loin du monde imaginé après les ruines de la Seconde Guerre mondiale. Mais alors que le monde recule devant les horreurs commises par leurs propres gouvernements à Gaza, nous commençons à entrevoir de faibles lueurs de ce à quoi il pourrait ressembler.

Branko Marcetic

P.-S.

- Agence Média Palestine. 19 mars 2024 : <https://agencemediapalestine.fr/blog/2024/03/19/les-decisions-juridiques-internationales-contribuent-a-bloquer-la-livraison-darmes-a-israel/>

Source : [Jacobin](#)

- Traduction ED pour l'Agence Média Palestine.
- Branko Marcetic est un rédacteur de Jacobin et l'auteur de *Yesterday's Man : The Case Against Joe Biden*.